

ARCAS



PROGRAMME DE FORMATION



Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail

Selon la Recommandation C.N.A.M.T.S R430 & R431

FORMATION PROFESSIONNALISANTE

**RISQUE DU TRAVAIL EN HAUTEUR
PORT ET UTILISATION DU HARNAIS**

HAUTEUR



Informations pratiques

Durée : minimum 7 heures soit 1 jour.

Nbre de participants par groupe : 4 à 8 stagiaires.

Horaires : Adaptés en fonction de la typologie du groupe.


Tarifs : Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis

Lieux : Chez le client ou en centre de formation.

ARCAS FORMATION SAS

SAS au capital de 7540€
SIRET : 843 106 972 00014
APE : 8559A

Siège : 3 rue Philibert
Appt 39 - Résidence ORION
97400 Saint Denis

 0692 23 52 32 / 0692 54 88 86

 arcas.formation@gmail.com

 <https://arcas-formation.com>

 <https://www.facebook.com/arcasformation>



Objectifs de la Formation

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de vérifier l'équipement individuel de protection contre les risques de chutes de hauteur et ses accessoires et de l'utiliser conformément aux prescriptions du fabricant.

Public concerné & Prérequis

Toute personne ayant à effectuer ou accéder à des travaux en hauteur et à porter le harnais de sécurité avec dispositif de retenue, même de manière. Il faut également :

- Aptitude médicale,
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité,

Modalités d'accès

- Pièce(s) justificative(s) :
 - ✓ Pièce d'identité en cours de validation

Méthodes, moyens & supports pédagogiques

- Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie.
- La formation s'appuie sur la pédagogie active adaptée aux publics.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection,
- Support transmis aux stagiaires :
 - ✓ Livret de synthèse
 - ✓ Documents de références (sur demande)
- Evaluation théorique et pratique.
- **Installations en centre de formation** : salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable, plan de travail en hauteur, zone d'évolution en hauteur, équipements sur lesquels les stagiaires doivent être formés. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires,**
- **Equipements techniques à mettre à disposition par le client :**
(Attention : Lors d'une formation intra-entreprise, s'il est impossible d'organiser la formation pratique dans des conditions représentatives d'un chantier électrique réel, celle-ci pourra être organisée dans un chantier-école.)
 - ✓ Casque de protection avec jugulaire
 - ✓ Chaussures de sécurité
 - ✓ Harnais et dispositif de retenue anti - chute
 - ✓ Une vérification sera réalisée au préalable à la formation afin de vérifier l'adéquation de l'environnement de travail et les matériels à disposition.

(Cf. D.FORM_HAU09D-v02 - Liste Equipements – TH_Harnais)



- Equipements de protection individuelle : Articles R4321-4, R4323-61, R4323-100 et R4323-106 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation C.N.A.M.T.S R430 & R431

Théorie :

Le travail en hauteur : risques, prévention et réglementation

- Statistiques sur les accidents du travail
- Risques liés aux chutes de hauteur
- Les principes généraux de la Prévention
- Règlementation, obligations et responsabilités

Utilisation des équipements de protection collective

- Connaître les différents types et caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personne, le balisage et la signalisation),
- Repérage des situations dangereuses
- Choisir les équipements appropriés
- Les mesures de protection collectives à prévoir (planchers de travail ou de circulation, garde-corps, passerelles, ouvertures sur le vide, toitures, mezzanines et plateformes)
- Conditions d'utilisation des échelles, escabeaux, nacelles, échafaudages, plate-forme individuelle et réglementation
- Les lignes de vie et les points d'ancrage (vérifications visuelles)

Port des équipements de protection individuelle (E.P.I.)

- Analyse de la situation et de l'environnement de travail (ancrage, prise en compte des effets pendulaires, secourisme).
- Les facteurs de chute de hauteur
- Calcul simple des effets dynamiques d'une chute
- Connaître les différents types et caractéristiques des moyens de protection individuelle (classes d'ancrages, casques, anti – chute mobiles, à rappel automatique et supports d'assurage, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoire de liaison, pratique des nœuds sur corde),
- Choix d'un dispositif de protection individuelle (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle.
- Principes de contrôles visuels et de stockage des EPI anti-chutes

Conduite à tenir en cas de chute avec un harnais

- Conséquences d'une chute avec harnais
- Risques inhérents au port du harnais
- Organisation des moyens de secours

Cas Pratiques :

- Analyse d'une situation de travail en hauteur
- Vérification d'adéquation à la situation de travail en hauteur, vérifications des composants d'un système antichute avant utilisation,
- Port, réglage et ajustement du harnais
- Points de contrôles lors des vérifications périodiques
- Utiliser des équipements de protection individuelle systèmes anti-chutes et collective
- Réaliser des points d'ancrages et des nœuds sur cordes
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux à la longe anti - chute
- Accéder aux toitures, pentes et terrasses
- Mettre en place et vérification d'une ligne de vie, choix des points d'ancrage

Au démarrage de la formation :

- Accueil et intégration des stagiaires,
- Présentation du livret stagiaire (fiche d'évaluation théorique, pratique, ...)

Pendant la formation :

- Les feuilles d'émargements sont remplies par les stagiaires et le formateur à la fin de chaque demi-journée.

A la fin de la formation :

- Des modalités sont prévues pour évaluer le déroulement de l'action et ces effets sous forme d'une enquête de satisfaction. Ceci permet de mesurer les écarts entre le projet de l'apprenant et sa réalisation concrète.

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire)

- Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples
- Partie Pratique : Evaluation sommative (en situation de travail), au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation individuelle remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Archivage en interne dans le centre de formation d'un certificat de réalisation.

- Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.
- L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »
- Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :
 - ✓ De l'évolution du matériel,
 - ✓ De l'expérience pratique du salarié.
- L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

ARCAS

SAS au capital de 7540€

Siège : 3 rue Philibert – apt 39 - Résidence ORION – 97400 Saint Denis

SIRET : 843 106 972 00014 – APE : 8559A

Tél : 0692 23 52 32 - 0692 54 88 86

arcas.formation@gmail.com / <https://arcas-formation.com> / <https://www.facebook.com/arcasformation>
**FORMATION**

Taux de satisfaction : NC



Taux de réussite : NC